



Cdd 6 mois - demission avec demande de départ anticipé

Par **degueldre**, le **16/12/2008** à **14:47**

Bonjour

je demissionne d'un cdd de 6 mois pour un autre emploi plus avantageux. je realise un preavis de 15 jours. Ma fin de CDD prevue est au 31 decembre et mon nouveau contrat au 15. J'ai fait partir ma demission en recommande ar le 3 decembre.

Afin de realiser ce preavis entièrement et commencer chez mon nouvel employeur à la date demandée, mes deux contrats se chevauchent sur 3 jours (en conges).

Mon premier employeur refuse ma demission a-t-il le droit et quest-ce que je risque si je ne vais pas travailler dans le cas ou il ait le droit de refuser ma demission.

Je precise qu'il ne souhaite aucunement negocier à l'amiable quoi que ce soit.

Merci

Par **Marion2**, le **16/12/2008** à **18:38**

Bonsoir,

Si l'emploi que vous venez de trouver est un CDI, vous pouvez démissionner tout en donnant un préavis.

Par contre, si ce 2e emploi est un CDD, vous ne pouvez pas démissionner.

Cordialement